

N°	2	1	6
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le lundi 18 octobre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.
- Animation de bassin versant → protection de la ressource programme d'actions sur l'usage des phytosanitaires	Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENECAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. DAVERGNE, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Protection de la qualité de la ressource : programme d'actions pluriannuel sur l'usage des phytosanitaires</u> M ^{elle} AGOGUÉ indique que pour les années à venir, il devient nécessaire de programmer les actions "zéro phyto" sur plusieurs années. En effet, les montants engagés par opération étant souvent minimes (inférieurs à 1 000 € pour la sortie par exemple), cela complique l'obtention des subventions. Elle explique également qu'en raison de la signature du futur contrat d'animation avec l'Agence de l'eau sur la période 2011-2012, ses missions seront quelque peu modifiées ce qui empêchera la réalisation de ce type d'actions. La relance de ces actions devra donc attendre l'arrivée potentielle d'un animateur "agricole-pollution diffuse".
9 septembre 2010	
NOMBRE DE DELEGUES :	M. PECQUERY pense qu'il convient d'attendre le printemps prochain et la définition plus précise des actions que peut engager l'Institution en fonction de ses moyens pour savoir si cette action peut ou doit encore être poursuivie.
En exercice	15
Présents	8
Votants	9
	M. SÉNÉCAL indique que si le coût pour la poursuite de cette action et le temps à passer sur cette tâche ne sont pas trop importants, il serait dommage d'arrêter la dynamique qui vient d'être engagée. <i>Sous réserve que le budget de l'Institution en 2011 le permette et que l'animatrice dispose du temps suffisant pour la réaliser, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, pense qu'il serait bon de poursuivre cette mission sur la base du programme présenté ce jour.</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY